

Vortrag: **Wege in Ausbildung und Arbeit**  
Referenten: **Reinhard Mitschke & Rolf Hackenbroch, Bildungskoordinatoren,  
Landratsamt Rhein-Neckar- Kreis**

## 1. Groupes d'exilés, permis de travail et autorisation de séjour

- **Il existe trois grands groupes d'exilés.** Le statut de la procédure d'asile est déterminant.
  - **Exilés avec titre de séjour (Aufenthaltsgestattung).** Leur procédure d'asile est encore en cours (1).
  - **Exilés avec autorisation de séjour (Aufenthaltserlaubnis).** Ce groupe est reconnu comme réfugié (2).
  - **Exilés tolérés (Duldung).** La demande d'asile de ce groupe a été refusée. Ces personnes peuvent néanmoins rester en Allemagne pour une durée déterminée (3).
- **Les exilés possédant un titre de séjour (1) ou tolérés (3) doivent se faire remettre un permis de travail auprès de l'Office des étrangers (Ausländeramt) !** Ce permis de travail n'est pas nécessaire aux **exilés possédant une autorisation de séjour (2)**.
- Si un exilé est toléré, il lui faut faire reconduire son autorisation de formation obtenue auprès de l'Office des étrangers par le Regierungspräsidium. Afin d'obtenir cette autorisation, il convient en règle générale de présenter ses papiers d'identité.
- Une personne tolérée commençant une formation doit toujours la faire accepter par l'Office des étrangers. Elle est alors protégée de l'expulsion pendant sa formation. Si cette personne obtient un emploi après avoir réussi sa formation, elle est alors protégée deux années supplémentaires de l'expulsion. Il s'agit de la règle 3+2.
- Lorsqu'un exilé vit et travaille cinq années en Allemagne, il peut demander un permis de séjour illimité (Niederlassungserlaubnis). Il est alors lié à plusieurs conditions, telles que la pratique d'un emploi et une très bonne maîtrise de la langue allemande.

## 2. Aides (financières), obtention d'un emploi et cours linguistiques

- **Les exilés possédant un titre de séjour (1)** vivent en principe dans le logement provisoire attribué par le Landratsamt Rhein-Neckar-Kreis (LRA). Ils perçoivent les aides (financières) de la Leistungsverwaltung des Rhein-Neckar-Kreises. L'Agentur für Arbeit d'Heidelberg est responsable de la recherche d'un emploi ou des mesures de qualification. La participation à un accompagnement de l'Agentur se fait sur la base du volontariat.
- **Les exilés possédant une autorisation de séjour (2)** vivent en principe dans un logement de raccordement des villes et communes. S'ils ne travaillent pas, ils perçoivent leur argent du Jobcenter RNK. Le Jobcenter prend également en charge la médiation d'un emploi ou les mesures de qualification. La participation est obligatoire.

- **Les exilés tolérés** (3) vivent en principe dans un logement de raccordement des villes et communes. S'ils ne travaillent pas, ils perçoivent leur argent de la Leistungsverwaltung du Rhein-Neckar-Kreis. L'Agentur für Arbeit d'Heidelberg est responsable de la recherche d'un emploi ou des mesures de qualification. La participation à un accompagnement de l'Agentur se fait sur la base du volontariat.
- Les **cours linguistiques** sont attribués pour les exilés avec autorisation de séjour par le Jobcenter RNK et pour les exilés avec titre de séjour entre autres par le Landratsamt Rhein-Neckar-Kreis.

### 3. Conseil relatif à la formation et au travail

- **Outre l'Agentur für Arbeit et le Jobcenter RNK**, les organismes suivants apportent leur aide pour la médiation d'une formation et d'un emploi :
  - ➔ **Les chambres** : Les deux chambres d'Allemagne sont la Handwerkskammer et l'Industrie- und Handelskammer. Des personnes spécifiques, dénommées Kümmerer, conseillent les exilés et les entreprises membres.
  - ➔ **Les diverses organisations** : Font partie de ces institutions entre autres ikubiz, BBQ, DRK et Welcome-Center Rhein Neckar.
  - ➔ **Les bénévoles** : Les bénévoles sont principalement organisés dans les « Asylarbeitskreisen » (cercles de travail pour les demandeurs d'asile). Il y a là de nombreuses personnes qui assistent les exilés sur leur voie vers le travail et la formation.
- Vous trouverez les adresses des différents acteurs en pages 3 et 4.

### 4. Itinéraires vers la médiation de formation et d'emploi

- L'acceptation au sein d'une formation ou d'un emploi requiert **l'utilisation avancée de la langue allemande**. Une formation nécessite au moins le niveau linguistique **B1**. Les mesures de pré-qualification peuvent en partie être entamées avec le **niveau A2 (connaissances de base)**.
- Il existe différentes mesures de qualification afin d'aider les personnes à être prises en formation ou pour un emploi. Font par exemple partie de ces mesures **DeuFö**, la promotion de la langue allemande axée sur les métiers, ou **MAG**, une mesure offerte à l'employeur afin d'activer la réinsertion professionnelle. Les mesures de qualification de débutants (**EQ**) en font également partie.
- Autre mesure pendant la formation : **abH**, les aides accompagnatrices de la formation. **WeGebAU**, la formation continue des personnes peu qualifiées et des actifs âgés, continue à prendre en charge l'insertion dans le métier.
- Toutes les mesures ne sont pas autorisées pour tous les groupes d'exilés. Vous trouverez des informations plus détaillées auprès de l'Agentur für Arbeit ou du Jobcenter. Le cas échéant, ils délivrent l'approbation des mesures.
- Vous trouverez des **informations complémentaires** relatives à ces mesures et d'autres encore sur **BuBDa**, la banque de données de formation et de conseil du Rhein-Neckar-Kreis : <https://bubda.rhein-neckar-kreis.de/>. Entrez dans la requête **Lebensphase L4** « Orientation professionnelle et formation » ou **L6** « Marché du travail et formation continue professionnelle ».
- Vous trouverez sur **BuBDa** également les premières informations relatives à la reconnaissance de diplômes professionnels étrangers.

**5. Contacts importants du Rhein-Neckar-Kreis : institutions des domaines de la qualification et de la médiation de la main d'œuvre étrangère**

<b>Institution</b>	<b>Interlocuteur</b>	<b>Contact</b>	<b>Domaine de compétences pertinent</b>
<b>Agentur für Arbeit Heidelberg</b>	Service aux salariés	<u>Heidelberg.141-Arbeitgeber@arbeitsagentur.de</u> Tél. : 06221 524-308	Conseil aux entreprises quant à l'emploi d'exilés, mise en œuvre de mesures et approbation de prestations d'accompagnement.
	Médiation de l'emploi	<u>Heidelberg.129-Vermittlung@arbeitsagentur.de</u>  Tél. : 06221 524-240	Conseil et accompagnement d'exilés avec titre de séjour ou tolérés, quant aux mesures de qualification et à la médiation de formation et de l'emploi
<b>Jobcenter Rhein-Neckar-Kreis</b>	Médiation de l'emploi	<u>JC-RNK.Fluechtlinge@jobcenter-ge.de</u> Tél. : 06221 7960-360	Conseil et accompagnement des entreprises et exilés, quant aux mesures de qualification et à la médiation de formation et de l'emploi, collaboration étroite avec le service aux salariés de l'Agentur für Arbeit
<b>IHK Industrie- und Handelskammer Rhein-Neckar</b>	Dirk Axtmann Ulrich Floß	<u>dirk.axtmann@rhein-neckar.ihk24.de</u> Tél. : 0621 1709-822 <u>ulrich.floss@rhein-neckar.ihk24.de</u> Tél. : 0621 1709-314	Conseil et accompagnement des entreprises membre de l'IHK, quant à la qualification, la formation et l'emploi de personnes issues de la migration, conseil et médiation d'exilés
<b>HWK Handwerkskammer Mannheim Rhein-Neckar-Odenwald</b>	Simone Rolko Lioba Kemper	<u>rolko@hwk-mannheim.de</u> Tél. : 0621 18002-160 <u>kemper@hwk-mannheim.de</u> Tél. : 0621 18002-170	Conseil et accompagnement des entreprises membre de l'HWK, quant à la qualification, la formation et l'emploi de personnes issues de la migration, conseil et médiation d'exilés
<b>Ikubiz Interkulturelles Bildungszentrum Mannheim gGmbH</b>	Nadja Mazko Alexandra Yildirim	<u>nadja.mazko@ikubiz.de</u> <u>alexandra.yildirim@ikubiz.de</u> Tél. : 0621 437 122 12	Conseil des entreprises quant aux conditions juridiques nécessaires à l'accès au marché du travail, ainsi qu'à l'emploi d'exilés en qualité de bénévoles avec perspective de formation continue, soutien en cas de requêtes, conseil quant aux certificats, diplômes et qualifications étrangers, prise de contact avec les candidates et candidats jusqu'à l'essai en entreprise.

			Approche des exilés au marché du travail, conseil en matière de possibilités professionnelles de débutants et de qualification, médiation auprès des organismes de cours linguistiques et de formation ainsi que pour la formation continue professionnelle. Prise de contact avec les entreprises, accompagnement de l'essai à l'embauche
<b>Welcome Center Rhein-Neckar, Standort Rhein-Neckar-Kreis</b>	Lisa Sieckmeyer	<a href="mailto:lisa.sieckmeyer@rhein-neckar-kreis.de">lisa.sieckmeyer@rhein-neckar-kreis.de</a> Tél. 06221 522-2467	Service aux petites et moyennes entreprises et main d'œuvre internationale, soutien et conseil en cas de gain et d'intégration de main d'œuvre internationale ; point de contact et de conseil pour main d'œuvre internationale qualifiée venue d'Allemagne ou de l'étranger
<b>Deutsches Rotes Kreuz Kreisverband Mannheim e.V.</b>	Kadri Akpaki Abdou	<a href="mailto:Kadri.Akpaki@DRK-Mannheim.de">Kadri.Akpaki@DRK-Mannheim.de</a> Tél. 0621 3218654 Mobile : 0173 3515282	Conseil mobile relatif au marché du travail avec soutien, quant à l'orientation professionnelle, élaboration des papiers/documents nécessaires, explication des conditions juridiques pour la formation, les études et la formation continue, médiation de stages, accompagnement et postes de travail avec heures de consultation dans différentes communes et à l'Integration Point
<b>BBQ Berufliche Bildung gmbH, NL Heidelberg – ein Unternehmen des Bildungswerks der Baden-Württemberg. Wirtschaft e.V.</b>	Christian Dittler	<a href="mailto:dittler.christian@biwe-bbq.de">dittler.christian@biwe-bbq.de</a> Tél. 06221 89077-26	Guide à l'intégration/conseiller en entreprise : conseil d'entreprises de toutes les branches et grandeurs ; divers projets dans RNK visant l'intégration et/ou la qualification d'exilés (BEF Alpha, débuts des migrants dans les métiers de l'artisanat, contrôle linguistique et de compétences, cours linguistiques BAMF, projet ReallaborAsyl, année professionnelle pour migrants...)